

Question orale de M.Philippe Henry à M.Jean-Claude-Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

## Suppression de l'appariement entre français et français langue étrangère dans le projet de réforme de la formation initiale des enseignants

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias  
Mardi 26 juin 2018

**M.Philippe Henry (Ecolo).**

Monsieur le Ministre, vous avez récemment été alerté, comme nous, par un collectif de pédagogues et d'enseignants au sujet de la suppression de l'appariement entre le français et le FLE pour les futurs enseignants de la section 3, au profit d'une sensibilisation au FLE pour tous les enseignants.

Les craintes exprimées par les 300 signataires de cette alerte portent donc sur la suppression de la formation des futurs enseignants au FLE qui représente, selon les écoles d'enseignement supérieur, 36 à 38 crédits. Une telle situation serait, selon leur analyse, dommageable au contexte d'enseignement.

Ils soulignent notamment les difficultés à venir pour les enseignants qui accueilleraient dans leur classe des élèves allophones ne comprenant pas la langue d'enseignement, tout en ayant perdu les bonnes pratiques nécessaires pour les encadrer. Ils rappellent également l'utilité de cette formation dans le cadre de l'alphabétisation des adultes ainsi que des éventuels débouchés professionnels pour les enseignants à l'étranger. Il est certain que dans notre propre pays, et plus globalement dans un monde où les échanges interculturels sont de plus en plus nombreux, le titre pédagogique d'enseignement d'une langue peut être un atout intéressant.

Pouvez-vous faire le point sur la situation de la formation en FLE, telle qu'elle est prévue dans le texte actuellement examiné par le gouvernement? Pouvez-vous expliquer ces choix? Quel suivi avez-vous réservé à l'interpellation des signataires du courrier? Que répondez-vous à leurs craintes? Le gouvernement prendra-t-il des mesures en conséquence? L'accueil des élèves allophones au sein des classes induisant forcément des liens avec le Pacte d'excellence, avez-vous également eu des contacts à ce sujet avec la ministre Schyns?

**M.Jean-Claude-Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias**

Une analyse des parcours vécus dans notre enseignement par les enfants d'immigrés montre qu'ils figurent parmi les élèves exposés aux plus grands risques de difficulté ou d'échec scolaire, d'orientation par choix négatif et de sortie précoce du système éducatif. Or, l'apprentissage du français comme outil de communication, symbole identitaire et vecteur de réussite scolaire constitue un levier majeur de l'intégration de ces enfants, notamment.

Je suis donc intimement convaincu que dans un contexte où la demande relative à

l'enseignement du français langue étrangère (FLE) ne cesse de croître, nous devons poursuivre nos efforts pour permettre à un maximum d'élèves allophones de bénéficier d'un cours de français adapté à leurs spécificités. La réforme de la formation initiale des enseignants constitue, à cet égard, une excellente opportunité. L'objectif doit être de renforcer le FLE en maintenant une formation de qualité et en augmentant le nombre d'enseignants formés.

Dans l'état actuel de notre réflexion, la formation des enseignants dans ce domaine se répartirait sur deux niveaux: le premier ciblerait plutôt les difficultés rencontrées par les élèves vulnérables sur le plan socioéconomique et/ou culturel et consisterait en une sensibilisation à la langue de scolarisation et à l'enseignement des disciplines à des élèves allophones. Le second niveau vise la formation de spécialistes en FLE à travers une option de 15 à 30 crédits accessibles aux enseignants des sections 1 et 2 ainsi qu'aux enseignants de la section 3, français. Ce modèle n'est pas encore figé. Les débats se poursuivent et je reste ouvert aux propositions constructives qui me sont présentées.

Les principales craintes formulées à l'égard de la suppression de l'appariement français et FLE sont liées à son organisation sous forme d'options. Selon certains, une telle organisation pourrait conduire à la diminution de la qualité de la formation, à la perte de reconnaissance et d'attractivité du FLE désormais dénué de titre spécifique, ainsi qu'à une limitation des débouchés au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'étranger.

Les critiques au sujet de la qualité de la formation ne se justifient pas. Concernant le volume de la formation, si l'appariement français et FLE était maintenu, le nombre de crédits attribués à la discipline dite mineure, c'est-à-dire le FLE, serait de trente, soit le nombre attribuable à la future option. Concernant le public ciblé par l'option, il s'agira, comme aujourd'hui, d'enseignants disposant d'un bagage didactique en français suffisant pour pouvoir aborder la didactique du FLE.

Les critiques au sujet du titre sont plutôt d'ordre symbolique. En réalité, ce titre s'alignera sur le grade académique des enseignants en FLE du degré supérieur de l'enseignement secondaire, à savoir le grade de master en enseignement, section 4, français, option FLE. Quant à l'attractivité, notre postulat est le suivant: les étudiants de la section 3 n'ayant pas à choisir entre une deuxième discipline ou le FLE, ils seront plus enclins à choisir cette dernière option. Dans tous les cas, l'offre destinée aux enseignants spécialement formés au FLE sera élargie aux niveaux préscolaire et primaire.

Enfin, aux critiques relatives aux débouchés, je répondrai que, dans tous les cas, une révision des titres et fonctions devra être effectuée peu après l'entrée en vigueur du décret. Le but est de mettre les nouveaux grades académiques, y compris les options, en correspondance avec les fonctions d'enseignement. C'est sur la base de cette reconnaissance du titre de capacité des masters en enseignement, section 3, option FLE que s'ouvriront tous les débouchés dans l'enseignement à l'étranger et hors enseignement.

Je conclurai en réaffirmant mon souci de donner aux enfants et aux jeunes immigrés les moyens de nourrir l'espoir d'un avenir meilleur grâce à une intégration réussie au sein de nos écoles. C'est pourquoi je souhaite que la réforme de la formation initiale soit notamment un moyen de renforcer la formation d'enseignants spécialisés en FLE. La semaine dernière, j'ai d'ailleurs participé à une réunion avec des professeurs des universités et des hautes écoles sur le sujet et notre entretien s'est avéré très productif.

**M.Philippe Henry (Ecolo).**

Je suis heureux d'entendre que les débats sont toujours en cours et qu'une marge d'appréciation subsiste. Tous les acteurs de ce dossier doivent être consultés. J'avais nourri certaines inquiétudes en relevant le nombre de personnes spécialisées dans cette formation qui sont à la fois dubitatives et critiques à l'égard de la réforme proposée. Votre réponse mentionne, heureusement, diverses approches complémentaires. Je ne peux que rejoindre Mme Lambelin sur le fait que l'apprentissage de notre langue constitue le principal vecteur d'intégration. Je me réjouis également de l'existence d'une formation de base désormais élargie à un plus grand public. La dimension de spécialisation doit toutefois perdurer si nous ne voulons pas constater, à terme, de perte par rapport à la situation actuelle. J'espère que nous pourrons prochainement constater des adaptations ou l'instauration d'un dialogue menant les uns et les autres vers des conclusions convergentes. En tout cas, nous suivrons ce dossier de près.